

Extraits des liasses de la société populaire de Thioville (Moselle), pour appuyer la dénonciation du représentant Hentz, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extraits des liasses de la société populaire de Thioville (Moselle), pour appuyer la dénonciation du représentant Hentz, lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 186-192;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22054\\_t1\\_0186\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22054_t1_0186_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

n'avions pas perdu votre estime et que vous ne cessiez pas de rendre justice aux sentimens qui nous ont toujours animés. L'intérêt que vous avez bien voulu prendre à nous et le témoignage que vous nous avez accordé nous ont pénétrés de la reconnaissance la plus vive. Que ne ferons-nous pas pour mériter la continuation de ces sentimens ?

Nous vous prions instamment de nous faire délivrer des copies authentiques de l'arrêté pris à notre égard et des pièces qui en ont été la suite. Veuillez bien ne pas nous refuser cette nouvelle marque de votre bienveillance et de votre justice.

Dans notre captivité nous ne cesserons d'aimer la patrie et de nous dévouer à elle. Loin d'attiédir notre zèle, l'événement fâcheux dont nous sommes les victimes ne fait que l'enflammer et nous nous disons que, dans les mesures de sûreté générale l'innocent peut être compromis mais qu'il a droit de compter sur la justice et que par patriotisme il doit subir son sort avec constance.

DECHAUX, ROLLY (1).

*Extraits des liasses de la société populaire et épurée de Thionville du 6 messidor l'an 2<sup>e</sup> de la République française une indivisible et démocratique*

Savoir

Brouet : Avant la révolution et à présent j'ai toujours regardé le citoyen Rolly pour un bon citoyen et un vrai républicain; et a signé.

Périé : Je déclare que depuis 2 ans que j'habite cette commune j'ai connu le citoyen Rolly pour un vrai républicain, un révolutionnaire, un citoyen digne de la confiance publique, et qu'il n'a manifesté que des sentimens purs et dignes d'un citoyen intacte. Thionville, le 6 mess. II; et a signé.

Charmoy : En arrivant à Thionville, j'ai logé chez le citoyen Rolly. J'y suis resté pendant un an et j'ai recherché sa société toutes les fois que mes devoirs me l'ont permis. Je ne lui ai jamais entendu exprimé que des principes de la plus saine morale et du plus pure patriotisme. Bien loin d'être l'admirateur de Wimpfen, il l'a toujours fui autant qu'il a pu et il est le premier parmi les citoyens de la ville auquel j'aie entendu dire que le général étoit un gue[u]x. Le 6 mess. II; a signé.

Ralet : Je certifie à qui il appartiendra que le citoyen Rolly, payeur de la guerre, s'est montré toujours partisan zélé de la révolution, a cherché de tout tems à en propagé les principes depuis 1789, tant par ses discours que par ses exemples; que, né avec un phisque très délicat, il n'a pu employer pour hâter la course du gouvernement révolutionnaire tous les moyens d'un caractère ardent et d'un corps bien constitué, mais qu'il ne lui en a pas été moins utile, que je n'entend rien préjuger qu'en (*sic*) aux reproches particuliers du représentant Hentz, qui, s'il est vrai, auroit dû l'engager à le dénoncer au même instant. En foi de quoi j'ai signé. A Thionville, le 6 mess. II; et a signé.

(1) En mentions marginales : Sur cette demande, il leur a été accordé un diplôme. Signé Chomereau, secrétaire provisoire; et : Renvoyé au comité révolutionnaire.

Capiemont : Je ne connois pas particulièrement le citoyen Rolly mais j'atteste que, malgré sa foiblesse, il n'a pas laissé que de sortir avec les citoyens pour aller à Tierrelant, n'ayant pas voulu se faire remplacer, et je ne l'ai jamais entendu prêcher que le plus pur patriotisme; et a signé.

Raucelant : Depuis 1790 je suis dans les murs de la commune de cité. J'ai fréquenté le citoyen Rolly, de la cité, payeur de l'armée de la Mozelle. Je n'ai reconnu dans ce citoyen que les qualités d'un parfait honnête homme, bon mari, et [les] principes du plus pure républicanisme; et a signé.

Panarioux : Je déclare que le citoyen Rolly est un excellent patriote et un vrai républicain, que depuis ma connoissance j'aurois désiré avoir une conversation avec lui comme étant un excelant défenseur des droits de l'homme; et a signé.

Sidot : Rolly mon concitoyen, que j'ai vu naître, et élevé le probe (*sic*) et les mœurs intactes par un père qui a emporté par son décès les regrets et l'estime de toute ma cité. Son civisme et son patriotisme et son zèle pour le bien publique est (*sic*) sa satisfaction à obliger indistinctement un chacun des républicains m'a fait désirer du tems à trouver des moments libres pour m'affermir par ses principes révolutionnaires; et a signé.

Jeammet fils : Thionville, le 6 mess. II. Liberté, égalité, fraternité ou la mort ! Citoyens, j'ai toujours connu le citoyen Rolly pour un honnête homme et un bon républicain, et le reconnois encore, notamment pendant le siège de Thionville, lors de l'attaque, j'ai eu mon cousin manqué tué à la batterie du cheval de bois, est venu lui-même m'encouragé à me battre pour les instérets (*sic*) de la liberté et de l'égalité. Je demande que le dénonciateur soit puni comme traître. Signé.

Michel Pinel-Cassier : Je n'ai jamais reconnu dans la personne du citoyen Rolly que de l'honnêteté et patriotisme; et a signé.

Verdun : Je reconnois le citoyen Rolly comme un bon patriote et un bon républicain, et s'est toujours bien montré depuis le commencement de la révolution; et a signé.

Bonvarlet : Je n'ai jamais eu qu'une seule conversation avec le citoyen Rolly, dans laquelle il a manifesté le patriotisme le plus prononcé; et a signé.

Einhal, tailleur : Je me suis trouvé un jour avec le citoyen Rolly sur la place à causer avec lui. Nous parlions de Winfent et il me dit : Ne parlez pas de lui parce que c'est un fripon et un scélérat; et a signé.

Sharff : Avant la révolution je connu le citoyen Rolly qui étoit homme de loi pour un parfait honnête homme et homme juste, et depuis la révolution j'ai vu et remarqué en lui un bon patriote et sans-culotte; entre autres, étant obligé de partir de Sierck à cause de l'ennemi, je prie le partis de faire amener mes meubles et effets en cette ville. Je l'ai rencontré, il me dit : ces meubles là sont-ils à vous ? Je lui

ai dit que oui. Sur quoi il a dit : Vous avez très bien fait [de] vous sauver des mains des tirans et ils n'y parviendront jamais. Prenez toujours courage et soyez toujours le même; et a signé.

Maliard : Je ne connois dans le citoyen Rolly qu'un patriote, un vrai républicain; et a signé.

Lefèvre : Citoyen président et frères, depuis très peu de tems je connois le frère Rolly, mais depuis ce tems je ne lui entendis que proférer le plus pure républicanisme; et a signé.

Virvaux : Non seulement j'ai entendu Rolly comme homme vraiment à la hauteur mais toutes les fois que l'on s'est occupé de lui devant moi, on me l'a toujours peint comme un homme digne du bonheur dont il jouit aujourd'hui et recevant des assurances unanimes de l'estime générale de la société populaire de Thionville. Le 6 messidor de l'an II de la République une indivisible et démocratique; a signé.

Mesierre : Je certifie que depuis que je suis dans Thionville, je ne connois que du patriotisme dans le citoyen Rolly; a signé.

Loriot : Je déclare avoir toujours regardé le citoyen Rolly pour un homme vertueux et de probité et que je l'ai toujours vu servir la chose publique avec tout le courage d'un patriote et que je lui ai entendu manifesté l'amour de sa patrie et de son pays, et je n'ai aucune connoissance de ce que le citoyen Hentz reproche au citoyen Rolly du 10 août quand j'ai été à Paris; et a signé.

Léon Gaudechaux : J'ai toujours reconnu le citoyen Rolly parfait honnête homme aimant le pauvre comme le riche, et je l'ai toujours reconnu parfait républicain; a signé.

Jacquin : Je n'ai jamais connu le citoyen Rolly que professant le vrai langage d'un patriote et d'un vrai républicain; a signé.

Bastille : Depuis 3 années que j'abite cette commune j'ai toujours connu le citoyen Rolly pour un vrai républicain et il ne m'a jamais inspiré que l'amour de la patrie dans plusieurs conversations que j'ai eu avec lui. Pour ce qu'il peu avoir dit [au] représentant du peuple Hentz, je n'en ai aucune connoissance; a signé.

Differdans, patissier : Je n'ai rien à reprocher au citoyen Rolly que tout bien et qu'il s'est toujours montré bon patriote; a signé.

Chevet : Je déclare, président et frère, que [je] connois le citoyen Rolly pour un patriote et bon républicain; a signé.

Tims : Je n'ai jamais eu de liésons particulières avec le citoyen Rolly mais je lui ai toujours connu le sentiment d'un vrai républicain et je demande la peine suivant les lois pour le faux dénonciateur; a signé.

Mail : Citoyens président, frères et amis, je n'ai connu le citoyen Rolly que depuis qu'il gère la charge de payeur et je n'ai trouvé en lui que les sentiments d'un vrai républicain et d'un digne sans-culotte; a signé.

Girard : Le lieutenant de la gendarmerie nationale a toujours reconnu le citoyen Rolly pour un parfait honnête homme, un bon patriote et un bon républicain; a signé.

George, officier d'artillerie : Je déclare que je ne connois, depuis que je suis dans cette commune, le citoyen Rolly que pour un bon patriote et un vrai républicain. En conséquence je demande que son dénonciateur soit connu et puni selon les lois; a signé.

Germain Tailleur, jeune : Je sousigné déclare n'avoir jamais reconnu dans le citoyen Rolly d'autre sentiment que ceux d'un patriote et bon républicain; a signé.

Nicolas Sabas : Depuis 1789 lors de la révolution, j'ai reconnu dans la personne du citoyen Rolly le civisme le plus pure, qu'il a fait le service dans la garde national avec toute la distinction possible, qu'après il a été nommé magistrat par la Convention national en la personne de tout le peuple, qu'il a fait exécuté toutes les lois rendue par icelle. En conséquence de toutes ces observations, je n'en dirai pas d'avantage; a signé.

Lavocat, adjoint au génie : Il n'y a que peu de tems que je connois Rolly le payeur et je n'ai reconnu en lui que le plus pure républicanisme; a signé.

Pintre Gaudechaux : Je connois le citoyen Rolly pour un bon républicain et digne de porter ce nom auguste; a signé.

Alec fils : Je ne répèterai ici à la tribune que ce que l'on vient de nous dire mais je veux rendre justice à un innocent qui a été dénoncé au représentant Hentz, notre compatriote, en disant que je ne l'ai jamais connu que pour un bon patriote. C'est le dire de toute la société. Je demande que la société connoisse le dénonciateur; a signé.

Largent fils : Frères, tout ce que je pourrais dire en faveur de Rolly ne se[r]virai qu'à confirmer tout ce qu'ont dit mes concitoyens en cette tribune. J'ajouterai que, lors du 14 juillet, époque de la prise de la Bastille, les citoyens de Thionville se sont armés. Le citoyen Rolly a été nommé capitaine d'une compagnie, a mont[r]é, à seconde garde, dans ce tems, l'esprit du plus pure patriotisme, [un mot illisible] et intérêt; que, depuis ce tems, j'ai toujours reconnu en lui le même esprit, et qu'il est en outre révolutionnaire et digne d'être au nombre des enfants de la patrie; et a signé.

Chomereaux : Je déclare que depuis 6 mois que je suis dans cette commune, j'ai toujours vu le citoyen Rolly, payeur de l'armée, comme un bon patriote et dans tout les adresses que la société lui a donné à rédiger, je remarqué des sentiments de patriotisme que le comité de salut publique a mis à l'ordre du jour; a signé.

Roger : Liberté, égalité, fraternité, la vérité ! Le 6 messidor 2<sup>e</sup> année républicaine. Le chirurgien-major de l'hôpital dit qu'il connoit depuis

9 ans le citoyen Rolly, ci-devant homme de loi, payeur militaire, et que, depuis 1790, il a exercé toutes les fonctions d'administrations, et que pendant ce tems je lui [ai] vu faire et entendre dire tout ce qui caracterrise un vrai patriote, bon époux, bon père et bon citoyen; et a signé.

Le Compte : J'ai connu le citoyen Rolly, depuis et avant le siège, pour un très bon patriote; n'ai reconnu en lui que des discours et des actions remplis de civisme. Je demande en conséquence, comme les préopinants, que le calomniateur soit connu et puni; a signé.

Bovaventure : D'après toutes les places honorables que le citoyen Rolly a remplies avec distinction, je ne lui ai jamais entendu prononcer, non seulement un mot aristocratique, mais prêt à le réprimer et à le dénoncer pour qu'il ne marche à cheval sur la loi; a signé.

Gilet : Je certifie que je connois le citoyen Rolly pour un bon citoyen, que même dans le tems de fermentation il fit délivrer de la munition pour la garde nationale de cette ville, malgré le général Winfen; signé.

Mayer Herge : Je soussigné déclare qu'il n'a jamais connu dans le citoyen Rolly qu'un véritable patriote républicain : a signé.

Freminet : Dè mon enfance j'ai connu le citoyen Rolly et je l'ai reconnu comme un honette homme, un bon père, un bon mari. Depuis la révolution je l'ai toujours vu et connu pour un bon patriote et un bon républicain. Thionville, le 6 messidor 2<sup>e</sup> année; a signé.

Guiot : Liberté, égalité, fraternité ! Le 6 messidor 2<sup>e</sup> année de la République une et indivisible. Depuis 12 ans que je connois le citoyen Rolly, payeur de la guerre, de Thionville, je l'ai toujours trouvé honette homme, zélé patriote, ami des loix, ce que je certifie; et a signé.

Philippy : Je déclare que depuis [de] longues années je connois le citoyen Rolly pour un honette homme et que, depuis la révolution il n'a cessé de manifester le patriotisme le plus pure tant par ses propos que par sa conduite. Thionville, le 6 messidor l'an II républicain; a signé.

Alexandre : Liberté, égalité, fraternité, le 6 messidor 2<sup>e</sup> année républicaine. J'ai vu et connu le citoyen Rolly et ne lui [ai] jamais rien entendu dire contre la liberté, l'égalité, la fraternité et la République française et démocratique. Dans la sortie du 10 floréal au bivac (*sic*) d'Aumetz et d'Ottange, le citoyen Rolly a demandé le premier de marcher et [de] lui montrer comment l'on charge son fusil, et a dit : Grand dieu, si je pouvois manier un fusil comme je manie la plume, comme je terrasserai les ennemis de la République ! A signé.

Schweitzer : Je déclare qu'avant et depuis la révolution j'ai toujours regardé le citoyen Rolly pour un homme vertueux et de probité; a signé.

Lagnet : Je certifie que depuis quelque tems j'ai connu le citoyen Rolly, mais plus particulièrement depuis 4 mois environ, que je n'ai jamais reconnu en lui que des sentiments qui caractérisse un vrai patriote. Thionville, le 6 messi-

dor 2<sup>e</sup> année républicaine une et indivisible; a signé.

Petit : J'atteste que le citoyen Rolly, le lendemain du bombardement où je me suis trouvé dans une batterie de cette place où plusieurs personnes lui dirent que la mère d'un cannonier qui avoit été blessé à mort le jour du bombardement seroit bien malheureuse, qu'el ne vivoit que de l'épargne de son fils, le citoyen Rolly leur a répondu que la patrie viendroit à son secours, et a engager tous les canoniers à rester ferme à leur batterie au 5<sup>e</sup> bastion commandé par le citoyen Broy. Thionville, le 6 messidor 2<sup>e</sup> année républicaine.

Federschpil : Je n'ai jamais connu le citoyen Rolly que pour un vrai patriote et républicain qui estime l'égalité. Voilà tout ce que je peux reprocher au citoyen Rolly; a signé.

Humbert : Je déclare que, depuis que je connois le citoyen Rolly, que (*sic*) je l'ai toujours où toute les fois que je me suis trouvé en sa compagnie, qu'il a toujours parlé en bon patriote, en vrai républicain. Le 6 messidor l'an 2 de la République; a signé.

François : Je déclare que, depuis près de 6 mois que je suis dans la place de Thionville, je n'ai jamais entendu que du bien du citoyen Rolly, que je ne l'ai connu particulièrement que depuis 2 mois, que depuis cet époque, j'ai reconnu dans le citoyen Rolly les sentiments et la conduite qui caractérisse un vrai républicain. Thionville le 6 messidor 2<sup>e</sup> année de la République populaire; et a signé.

Pennauquier : Je déclare que je ne connois le citoyen Rolly, payeur de la guerre, que pour un bon patriote et un vrai républicain, qu'il n'a jamais montré que des principes d'un homme révolutionnaire; a signé.

Landelier : Je déclare que depuis le commencement de la révolution, époque du 23 juillet 1789 où les citoyens de Thionville, pour deffendre la liberté, ledit Rolly fut nommé capitaine d'une compagnie où il a fait son service avec zèle, où il imagina lui-même qu'il étoit nécessaire d'abolir tous les droits qu'avoient ci-devant les anciennes municipalités, d'établir des comités qui rempliroient les fonctions de ci-devant municipal; qu'à cette époque, tous ces anciens membres, il les terrassa et les repoussa de leur ancienne ttrannie, et que, de là, il a été tirer de la garde national. Il fut nommé par le peuple procureur de la commune, passe successivement à la mairie, par le dire du citoyen Hentz, et qu'à l'époque du cernement de Thionville, il m'a dit qu'il n'y a à craindre, que les Français seront toujours victorieux, et il est si vraie que, lorsque nous eûmes passée par la porte de Sarre-Libre, que les citoyens des villes voisines se sont empressés à apporter des couronnes civiques dus (?), le citoyen Rolly, maire pour lors, mit lui-même en motion qu'il faire (*sic*), des fêtes à ces braves citoyens, où il fit des discours vraiment patriotiques, tirant des larmes des cœurs les plus insensibles, et que ledit citoyen n'a cessé jusqu'à ce jour à donné des preuves de son civisme. Je déclare en outre que je n'ai aucune connois-

sance de l'accusation lancée contre lui et je demande en outre que sont (*sic*) dénonciateur subisse le même sort qu'il [eût] éprouvé s'il eût été coupable; a signé.

Doudeins : J'ai toujours regardé le citoyen Rolly comme homme vertueux et un excellent patriote et bon républicain car il a toujours avec justice mérité la confiance générale de tous ces concitoyens, et je demande que le délateur soit puni; a signé.

Janin : Lorsque la révolution a pris naissance, le citoyen Rolly, payeur de l'armée, a démontré par sa conduite ses actions et ses conversations un dévouement parfait à la cause de la liberté. Il est toujours resté ferme avec les principes sans se démentir d'un instant. Voilà comme je l'ai vu; et a signé.

Tailleur, officier mineur : Depuis le 12 mai 1792, stiel esclave, que je suis détaché à la ville de Thionville, j'ai connu à mon arrivée le citoyen Rolly. Je n'ai reconnu en lui qu'un vrai patriote et un véritable Montagnard; a signé.

Delapierre : Je déclare que je connais le citoyen Rolly depuis son enfance pour avoir été son condisciple de collège, que de ce tems, il étoit le plus vertueux de ses contemporains. Depuis la révolution il a manifesté les sentiments du plus pure et du plus ardent patriotisme, que par ses paroles et par ses écrits, il a cherché à inspirer à tous ces concitoyens l'amour du bien public, qu'il a depuis la révolution toujours occupé les places les plus distinguées et qu'il les a remplis au plus grand contentement de tous ces concitoyens de cette commune. Lorsqu'il en été maire, il ne cessé de s'occuper de l'instruction publique; que pendant le tems que j'ai été professeur il visité fréquemment mes élèves et faisoit usage de tous ces talens pour faire voir à tous ces enfants combien il leur importé d'étudier pour devenir un jour utile à la patrie pour laquelle il leur inspiré le plus ardent amour. Il est bon mari, bon père, bon citoyen, ce que je certifie; et a signé.

Libre-Granty : Je déclare que depuis le commencement de la révolution j'ai toujours reconnu un patriotisme très reconnu au citoyen Rolly et qui n'a jamais varié d'un moment; a signé.

Boubeiron : J'atteste que le citoyen Rolly a depuis et avant la révolution joui de l'estime de ces concitoyens et qu'il n'a jamais montré que des sentiments d'un patriote et d'un républicain; a signé.

Duclos, capitaine d'artillerie : Je déclare que le citoyen Rolly s'est comporté comme un vrai républicain et [qu'il] n'y a jamais rien eut à lui reprocher depuis que j'ai eut le plaisir de le connaître; a signé.

Jammet père : Avant la révolution j'ai toujours reconnu le citoyen Rolly pour bon père, bon fils et bon citoyen; après l'époque de la révolution il a fait le service de la garde nationale, ensuite procureur de la commune et maire, notamment pendant le bombardement et le blocus; il a resté en permanence le jour et la

nuit pendant près d'un mois dans l'endroit de nos séances. Je peux attester la vérité de ce que j'avance, et pendant 3 ans que j'ai été de la commune j'ai toujours vu le citoyen Rolly remplir sa tâche avec un zèle vraiment patriotique et tous les discours qu'il a tenus à la société partent d'un républicain; et a signé.

Schweitzer, agent national : Le citoyen Rolly avant la révolution étoit un homme vertueux. Depuis il a été fonctionnaire publique, il a rempli ses fonctions avec zèle et patriotisme; a signé.

Plutot : Le médecin de l'hôpital militaire de Thionville certifie que depuis 6 mois qu'il connoît le citoyen Rolly, il l'a toujours ouï dire que (*sic*) des paroles très patriotiques et toujours reconnu pour un très honnête homme; a signé.

Lemaire : Je suis nouveau dans cette ville et je ne connois le citoyen Rolly que de réputation. J'ai entendu dire tous l'éloge de vrai patriote et d'un vrai citoyen; a signé.

Grodideire : Je n'ai rien d'incivique à reprocher au citoyen Rolly; qu'au contraire, étant les 2 années précédentes membre de la commune, toutes les délibérations, les minutes étant rédigées par ledit citoyen, et il y a quelques jours qu'en faisant la tournée des ouvrages de la fortification j'ai été accompagné dudit citoyen, l'espace d'une demi heure où toute la conversation étoient sur la révolution, où je n'ai vu que des justes paroles révolutionnaires; et a signé.

Deviot, s<sup>t</sup> les sapeurs : Je déclare qu'à ma connaissance j'ai toujours connu le citoyen Rolly pour un chaud patriote et un bon républicain digne de notre confiance et des mérites de toute personne de connaissance; a signé.

Gai : Le citoyen Rolly avant la révolution fut vertueux, bon père, bon mari et populaire. Depuis la révolution, toujours dans les corps administratifs avec lui, et avec même des citoyens aujourd'hui des plus purs représentants, qui n'auroient pas souffert qu'il occupât des emplois dans la République s'il eût manifesté des propos contre-révolutionnaires et anti-civiques capables de faire rétrograder l'esprit public. Au contraire je [ne] l'ai vu que mettant les lois en vigueur le plus promptement possible et nous inspirant le plus grand patriotisme. Je demande la dénonciation de ces inculpations; a signé.

Wandernotte : Le commissaire national près le tribunal du district certifie en son âme et conscience qu'il a toujours regardé le citoyen Rolly pour un homme vertueux attaché au chose de la révolution, et que, lorsqu'il lui a succédé dans la place de commissaire national, le citoyen Rolly s'est offert de l'éclairer de ses lumières pour le bien de la chose publique; et a signé.

Guesviller : Je déclare que j'ai toujours vu le citoyen Rolly un vrai républicain et un bon sans-culotte, un bon père, un bon mari; et a signé.

Abel, notable : Je soussigné déclare avoir reconnu beaucoup de mœurs et de vertu dans la personne du citoyen Rolly avant la révolution, et beaucoup de désintéressement depuis la révolution; moi, officier municipal, lors du renouvellement de la municipalité, plusieurs ont fait la motion qu'il falloit un traitement au citoyen Rolly. Ce dernier l'a refusé en disant qu'il voulait servir sa patrie gratuitement et que, si l'on lui parloit de gratification, il donneroit sa démission, ce que je certifie véritable; et a signé.

Grégoire : Mes frères, les préopinants ont suffisamment fait connoître le patriotisme et les vertus républicaines de Rolly; je ne citerai qu'un trait : lorsque la garde citoyenne étoit bivaqué sur les hauteurs d'Ottange, je ne quittois pas le citoyen Rolly. Il me dit entr'autre chose : Grégoire, j'ai un physique bien délicat. Hé bien l'amour de la patrie me donne des forces et je me sens capable d'aller braver nos ennemis. Nous nous trouvâmes au milieu de la nuit égaré dans un bois. Rolly n'en pouvoit plus, il étoit excédé de fatigue, tous les citoyens qui composoient notre détachement s'offroient à l'envie les uns pour lui porter son fusil, les autres pour le guider, et enfin tous lui donnoient des marques d'attachement. Un homme suspecte est rarement aimé comme le citoyen Rolly l'est de ces concitoyens. Je demande que le dénonciateur soit connu; et a signé.

Carbonnier : L'adjoint au génie soussigné déclare que depuis 6 mois qu'il est dans cette ville et demeure chez le citoyen Rolly, qu'en outre les témoignages qui lui ont été donnés par les habitants sans-culottes de cette cité, de la probité dudit citoyen, il a été à même de reconnoître qu'il étoit un époux fidèle, un père tendre, un citoyen pénétré des sentiments du républicanisme le plus pure dont il avoit donné différentes preuves éclatantes, tant en paroles qu'en actions; qu'il n'avoit pas eut besoin de la loix qui mettoit la vertu à l'ordre du jour pour s'y conformer puisqu'il possède ce sentiment inné avec lui. Qu'il ne pouvoit avoir été dénoncé que par des monstre ennemis de la chose publique, jaloux des talens et du civisme de ce brave citoyen qui, par son énergie, les empêche d'exécuter leurs dessins perfides. Il seroit juste que ces monstres fussent connus et punis selon la rigueur des loix; a signé.

Collas l'aîné : J'ai toujours reconnu le citoyen Rolly pour un homme de la plus scrupuleuse probité avant la révolution et depuis pour un vrai révolutionnaire, ayant, dans tous les tems, donné des preuves du plus pure patriotisme par ces écrits et par ses actions; a signé.

Kleffer fils : Dans les différentes conversations que j'ai eu avec le citoyen Rolly j'ai toujours remarqué que ce citoyen étoit vertueux et qu'il étoit animé des principes du plus pure républicanisme; a signé.

Sandet : Je certifie ne connoître le citoyen Rolly que (*sic*) depuis l'origine de la révolution, que comme un vrai républicain, je l'ai suivie et remarqué en lui qu'il étoit vrai républicain et prudent; et a signé.

T. Giroux : Je déclare que je n'ai rien à reproché au citoyen Rolly, que ses discours m'ont toujours paru ceux d'homme porter à la chose publique, excepté la dénonciation portée contre lui par le représentant Hentz; a signé.

Flaude : Je déclare, depuis que je connois le citoyen Rolly, je l'ai toujours regardé comme un homme vertueux et bon patriote, qu'il m'a dit pendant le siège de cette ville qu'il doutoit du patriotisme du général Winfen et qu'il se méffier de lui. Quelque tems après le siège il me dit que cet homme avoit écrit de lui une lettre de sotisses et qu'il n'avoit fait que singer le patriotisme et qu'il ne tarderoit pas de se faire connoître pour un patriote perfide; enfin dans toutes les occasions où j'ai entendu parler le citoyen Rolly je l'ai toujours jugé comme patriote qui n'aime que son pays; a signé.

Weyer : Ayant juré de dire la vérité toute pure, depuis 30 ans le soussigné connoît le citoyen Rolly qui a toujours, dans l'ancien comme dans le nouveaux régime, manifesté les opinions les plus distinguées. J'observe qu'il a été le premier du club des Capucins 1789 v.s., avec le citoyen Tirrion (*sic*), le député. En tout tems je voyois fréquemment le citoyen Rolly et lorsqu'il étoit maire de cette commune il m'a confié que le traître Winfen venoit souvent chez lui pendant le siège, qu'il en sortoit chaque fois fâché parce qu'ils étoient contraires en opinions. Rolly m'observe en outre que cela lui étoit indifférent et qu'il ne changeroit pas d'opinion, que Winfen l'avoit souvent invité à manger chez lui et qu'il n'y avoit jamais été. J'ajoute que j'ai toujours reconnu Rolly homme vertueux et très bon patriote et s'étant jamais démenti; et a signé.

Putz : J'ai toujours reconnu le citoyen Rolly pour un homme vertueux et rempli de mœurs dans le commencement de la révolution et Thionville s'étoit déjà acquis le titre glorieux de patriote; nos généraux ne cessée de faire changer la garnison et de nous re[n]voyer ceux qui n'étoient pas à la hauteur. J'ai toujours vu le citoyen Rolly à la tête de la municipalité aller au-devant des nouveaux régiment, leur inspirer l'amour de la patrie, et depuis je l'ai toujours vu faire tout son possible pour l'avènement de la chose publique et proférer les sentiments d'un bon patriote et vrai républicain, ce que j'assure de ma connoissance; a signé.

Baudron père : Depuis plus de 30 ans j'ai l'avantage de connoître le citoyen Rolly pour un très honnête homme, bon père et bon marie et singulièrement depuis la révolution je lui ai toujours connu des principes d'un bon patriote et d'un vrai républicain, notamment pendant la durée du siège de cette place; je lui ai parlé très souvent et surtout sous le [un mot illisible] de la municipalité, tous ces discours ne tendoient qu'à encourager les habitants de cette cité pour la deffence de la place et m'auroit manifesté beaucoup de mécontentement pour le compte du traître Winfen; a signé.

Collas le jeune : Je déclare que j'ai toujours connu le citoyen Rolly pour un bon républicain, qu'étant sorti avec lui pour marcher contre les



ennemis de la République lors de la reprise d'Arlon, il n'avoit tenu que des propos révolutionnaires, qu'il avoit dit : je voudrois savoir manier le fusil comme la plume; je serois sûr de détruire plusieurs de ces sélérats, qu'il a refusé de [se] faire remplacer pour aller en détachement malgré que sa santé ne lui permettes pas; qu'il a toujours été l'amie du peuple; et a signé.

La citoyenne Boucher : Citoyens, aucun de vous ne s'est rapellé, à la séance dernier, lorsque le régiment de Beretignie (*sic*) a manqué d'être trompé par les traîtres qui les commandoient ainsi que l'infâme Bouliet (*sic*), un officier de ce corps arriva pour annoncer au maire le trait suivant qui lui étoit arrivé. Le régiment étant arrivé sur la place du quartier, le citoyen Rolly alors maire se transporté avec ses collègues sur laditte place où il fit un discours où tous les sepectateurs larmoyé. J'étois du nombre, vous vous rapellerez sans doute les éloges qu'il a reçu dans [illisible] par la citoyenne Boucher.

Tailleur l'ainé (qui été très apporté de connoître la moralité du citoyen Rolly comme étant juge du tribunal de Thionville dont il étoit le commissaire national. Je dois attester que l'on ne peut mettre plus de zèle pour faire exécuter les loix et que dans sa place il n'a jamais parlé que le langage d'un républicain. Mille fois j'ai conversé avec lui sur le bonheur de notre révolution, toujours j'ai remarqué dans ces discours un esprit qui manifesté un homme aimant la révolution par tous les abus énormes qu'elle anéantisser et pour les avantages précieux de la liberté qu'elle donner; a signé.

Quarante, maire : Je déclare, excepté la dénonciation porté par le représentant du peuple Hentz, que je n'ai rien à lui reprocher, que ces discours m'ont toujours paru ceux d'homme porté à la chose publique; a signé.

Trewicon : Je déclare que je n'ai jamais reconnu dans la personne du citoyen Rolly que le civisme le plus pure, l'amour le plus évident pour la patrie, et que par toutes ses actions dans les différents poste qu'il a exercée, il n'a cessé de manifester le patriotisme le plus pure; a signé.

Roser : Je n'ai jamais eu de conversation avec le citoyen Rolly mais depuis la révolution comme avant je l'ai toujours reconnu comme un homme vertueux, bon père, bon mari, bon patriote et un bon républicain; et a signé.

Hacquardiot : Je déclare que le citoyen Rolly maire, pendant le blocus de cette place, il s'est trouvé entre midi et une heure dans le jardin du ci-devant [illisible] où la commune se tenoit alors. Me trouvant avec le citoyen Rolly et d'autres municipaux, on parler des circonstances. Il me dit : serions-nous assez malheureux d'avoir peut-être des gens dans la ville qui ne pensent pas aussi franchement que nous pour résister à ces esclaves ? Le citoyen Rolly dit cela : « grand dieu, aurions[nous] des gens assez faibles qui n'auroient pas le courage de succomber sous les ruines de la ville plutôt que de céder ? Les malheureux ne savent donc pas que pareilles foiblesses les perderoient pour

jamais et que si on avoit le malheur de succomber, la République entière viendrait secourir la ville »; et a signé.

Petit-Mangin : Depuis 2 ans que j'habite Thionville je n'ai jamais révoqué en doute le patriotisme et le républicanisme du citoyen Rolly et j'ai toujours oui faire le plus grand éloge de ses vertus et de ses talens. J'appris à le connoître lors de la tenue du corps électoral. Ses concitoyens vouloient le porter aux places avec autant d'empressement qu'il montra de modestie à s'en éloigner. Il a constamment soutenu à mes yeux ce carractère. Cependant il fut employé et jouie toujours de la plus grande confiance et il a toujours eut la mienne. Il m'a paru que son phisique frêle ne lui permettoit pas de se produire en orateur mais, autant que sa plume a pu servir la société populaire et l'administration, je ne l'ai jamais vu s'abstenir de l'employé de son mieux, comme un homme qui sent le prix de la liberté et de l'égalité, en un mot de la révolution. Enfin on le cite comme un exemple de probité, et j'y crois, ce qui m'étonneroit au delà de toute exprétion, si l'on me prouvée qu'il est un arristocrate, c'est qu'il eut fait ses intimes amis des plus énergiques et des plus vrais patriottes. C'est là tout ce que je sais et tout ce que je me plais à en dire; a signé.

Baraniquet : Depuis bientôt 20 mois que je fais ma résidence dans cette commune j'ai eu occasion de causer plusieurs fois avec le citoyen Rolly et je n'ai reconnu en lui que le langage d'un homme vertueux, brûlant d'amour pour sa patrie, en un mot bon républicain; et a signé.

Michel : Je déclare connoître le citoyen Rolly depuis 6 ans. Je l'ai toujours entendu prêcher le patriotisme le plus pure et je me suis fait un vrai plaisir d'être en se compagnie pour m'instruire sur notre révolution. Je demande que son dénonciateur soit connu; a signé.

Sal : Je connois le citoyen Rolly pour un bon patriote; et a signé.

Pelicot : Je certifie que le citoyen Rolly est un bon patriote et qu'il a remplie les devoirs de sa charge de maire suivant les vœux de ses concitoyens; et a signé.

Kleffert père : Rolly n'a cessé d'être dans les corps administratifs d'où je l'ai suivi en donnant des preuves exemplaires de son zèle au maintien et à la prompte exécution des loix. Toujours sage et vertueux, toujours actif, bon magistrat, n'a jamais parlé ni manifesté qu'il en a été le chef, sinon pour remplir ses devoirs, mais toujours avec un ton d'affabilité et fraternité. Je l'ai trouvé à son poste au premier coup de canon. Lors du bombardement, il y a passé plus d'un mois toutes les nuit, et notamment le jour du bombardement, à travers de la grille des boulets et des obus; et il m'a témoigné sa deffiance pour le traître Wimfen et le désir qu'il avoit de lui voir quitter cette place, et il n'en a pas été plutôt sortie qu'il nous a fait assembler pour nous communiquer une dénonciation contre ce sélérat, en invitant de faire partir sur le champ deux des officiers municipaux pour le dénoncer au courier des ministres à l'effet de lui faire retirer cette confiance; et a signé.

Collas, commandant : Je déclare que depuis 9 mois que je commande dans cette place, je n'ai reconnu dans la personne du citoyen Rolly que du civisme et du patriotisme; qu'en outre il a toujours été assidu à remplir les fonctions qui lui étoient confiées; a signé.

Renoir : Renoir a toujours reconnu le citoyen Rolly pour un excelant patriote et républicain jusqu'à ce jour sans avoir jamais vu en lui d'incivique; a signé.

Riscle, juge de paie : Je déclare avoir toujours connu Rolly pour un bon républicain; que tout, des arrêtés qu'il a pris, tant comme maire que comme procureur syndic, prouve qu'il a été l'ami de la révolution; que je n'ai jamais vu qu'il ait été intimement l'ami de Wimfen, que j'ai toujours connu le citoyen Rolly pour un homme d'honneur et de probité; a signé.

Lafontaine : Rolly, aux yeux de Lafontaine, est un homme de probité et de vertu; il est bon père, bon maire, bon citoyen; et a signé.

Muller : Excepté la dénonciation par le citoyen Hentz, j'ai toujours vu en la personne du citoyen Rolly un homme qui, par sa conduite et ses mœurs, a manifesté le civisme et le républicanisme le plus pure; a signé.

Marchal : Rolly a toujours été regardé ici comme un bon père, un bon mari et un honnête homme, et, abstraction de l'opinion que ces dénonciateurs ont donné contre lui au représentant du peuple, sur quoi sans doute il se justifiera s'il est entendu, je puis assurer que dans les conversations que j'ai eu avec lui de tems à autre depuis la révolution j'ai vu un patriote et républicain; et a signé.

Largent père : Je déclare avoir connu le citoyen Rolly depuis plusieurs années, que [dans] toutes les places honorables qu'il a remplies avec distinction je ne lui ai jamais entendu prononcer un mot aristocratique et l'ai toujours reconnu pour un bon patriote.

Hergat fils : Le citoyen Rolly, à ma connaissance, a toujours été un homme charritable, porté au bien de la révolution et bon républicain car il en a donné des preuves souvent; et a signé.

Pour copie conforme aux originaux de la société populaire épurée de Thionville.

SABAS Nicolas (*secrét.*).

François Hubert Dechaux, garde-magasin des subsistances militaires à Thionville.

Pièces justificatives	Pièces
Mandat d'arrêt du 3 messidor .....	1
Procès-verbal de la séance de la société populaire du 6 .....	1
Lettre de Dechaux au représentant Hentz .....	1
Certificats des membres de la société	99
Lettres de l'administration des subsistances .....	2
Certificats de la garde nationale .....	3
Certificats du commissaire des guerres Deur et employés des vivres .....	4

Lettre de la société au représentant ..	1
Attestation du district .....	1
Relation de la fête de la Raison .....	1
Certificat de civisme de la commune .....	1
Cent quinze pièces .....	115
Mandat du représentant Hentz du 17 thermidor pour la mise en liberté de Dechaux .....	1
	116

*Extrait de l'arrêté du représentant Hentz*

Au nom du peuple françois

Landau, le 3 messidor l'an 2<sup>ème</sup> de la République une et indivisible

Le représentant du peuple envoyé près les armées du Rhin et de la Moselle.

Instruit par une pétition de plusieurs patriotes que des contre-révolutionnaires jurés de la ville de Thionville ne soient pas envoyés au tribunal révolutionnaire, pas même mis en arrestation, que des hommes très suspect soient insolent et insultent la patrie.

Considérant que ces mesures de sûreté général sont d'autant plus importante sur les plus extrême frontières que, sans leur exécution, l'ennemy trouve des traîtres et des correspondant qui vendent la patrie, arrête ce qui suit comme mesure de surté publique.

Troglianne, ci-devant procureur-sindic du district de Thionville, agent, homme de loi et d'affaires [de] ci-devant comtes, seigneurs, d'émigrés du pays; Degouest, ci-devant secrétaires du même district, Rolly, et Ham, homme de loix, Brauer, boulanger et agent et administrateurs des moines contre-révolutionnaires de Trèves; Dechaux, employée des vivres; Lavollée, juge de paix du canton de Fleurange (*sic*) seront, les deux premiers envoyés au tribunal révolutionnaire, et les autres mis en arrestation comme suspect.

Le comité révolutionnaire de Thionville fera constater sous sa responsabilité, par procès-verbal et extrait de pièce, déclaration, procès-verbaux, renseignements et extrait, que Troglianne, etc.; *que Deschaux est connu par la voix public pour un aristocrate, lié aux aristocrates, un agent des subsistances militaires dont la fortune extraordinaire et les dépenses scandalise la moralité.*

Les procès-verbaux relatifs à Troglianne et Degoest seront envoyés au tribunal révolutionnaire, et les autres cy-dessus dénommés seront envoyés à Metz en état d'arrestation comme gens suspects.

Copie du présent arrêté envoyé par l'agent national du district de Thionville à la société populaire de la même ville pour avertir le peuple qui est trompé par des fourbes qui l'ont trahy jusqu'à présent et qui ont bien l'audace, l'un d'être président d'une société populaires, et les autres de feindre le patriotisme, soit pour arriver à des places et peut-être se vendre, soit pour diriger l'instruction et les délibérations